

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 MAI 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

25 MAI 2010

N° 3 - 96 / 2010 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'ALBI À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2010

L'An Deux Mille Dix, le 18 Mai 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 18 Mai 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Robert GAUTHIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Pierre COSTES, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Dominique SANCHEZ, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFRY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 39

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE DU MARDI 18 MAI 2010

N° 3 - 96 / 2010 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'ALBI À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2010

Pilote Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale / Finances et budget

Monsieur Jean Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

En application de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, la communauté d'Agglomération de l'Albigeois est compétente pour la totalité de la compétence assainissement collectif et non collectif.

Les redevances assainissement sur le territoire de la commune d'Albi au premier semestre 2010 sont composées de quatre parts :

- part fixe : 2,8436 € HT/an
- part proportionnelle agglomération pour la collecte des eaux usées : 0,2943 € HT / m³
- part proportionnelle délégataire la collecte des eaux usées : 0,2442 € HT / m³
- part proportionnelle agglomération pour le traitement des eaux usées : 0,63 € HT / m³

A travers un contrat de délégation de service public signé en 1984, la société lyonnaise des eaux est gestionnaire des réseaux de collecte présents sur le territoire de la commune d'Albi. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2010. Il est donc nécessaire à compter du 1^{er} juillet 2010, de revoir l'intitulé de facturation et de modifier l'attributaire de la part revenant jusqu'alors au délégataire.

Il est proposé de reprendre, à compter du 1^{er} juillet 2010, les redevances assainissement existantes en les globalisant, sans augmentation du tarif au m³ :

- part fixe : 2,8436 € HT/an
- part proportionnelle pour la collecte des eaux usées : $0,2943 + 0,2442 = 0,5385$ € HT / m³
- part proportionnelle pour le traitement des eaux usées : 0,63 € HT / m³

Ces redevances seront facturées sous la forme de deux lignes tarifaires :

- part fixe eaux usées : 2,8436 € HT/an
- part proportionnelle eaux usées : 1,1685 € HT / m³

Ces redevances sont applicables, à compter du 1^{er} juillet 2010 sur le territoire de la commune d'Albi, à tous les usagers du service d'assainissement collectif communautaire. Sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement sur le territoire de la Communauté pour le déversement de leurs eaux usées.

Les redevances communautaires portant sur les réseaux de collecte feront l'objet d'une comptabilité analytique par commune.

Conformément aux dispositions réglementaires, la redevance d'assainissement des établissements industriels ou assimilés est affectée par l'application de coefficients correctifs. Ceux ci seront fixés par les conventions particulières de rejets établies au

profit de chaque établissement.

Je vous propose d'inscrire les recettes correspondantes au budget annexe de l'assainissement collectif.

Le montant de l'assainissement communautaire sera notifié à la commune d'Albi. Il sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le code général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 ;

Vu la délibération communautaire sur les redevances d'assainissement collectif du 8 décembre 2009 ;

Vu les délibérations communautaires sur les redevances d'assainissement collectif portant sur les réseaux de collecte sur la base des tarifs communaux constatés au 31 décembre 2009 et du 2 février 2010 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** de fixer le taux de redevances d'assainissement collectif sur le territoire de la commune d'Albi à compter du 1^{er} juillet 2010, dès l'accomplissement des formalités rendant la présente décision exécutoire comme suit :

Les montants des redevances assainissement sur le territoire de la Commune d'Albi seront donc de :

- part fixe : 2,8436 € HT/an
- part proportionnelle pour la collecte des eaux usées : 0,5385 € HT / m³
- part proportionnelle pour le traitement des eaux usées : 0,63 € HT / m³

Ces redevances seront facturées sous la forme de deux lignes tarifaires :

- part fixe eaux usées : 2,8436 € HT/an
- part proportionnelle eaux usées : 1,1685 € HT / m³

Ces tarifs annulent et remplacent les tarifs appliqués antérieurement à compter du 1^{er} juillet 2010.

✚ **DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 Mai 2010

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

